



# SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

## SECTION MIDI-PYRENEES

Toulouse, le 17 février 2011

Monsieur le Directeur Interrégional,

Le 3 juin 2010, le secrétaire d'État à la Fonction publique, Georges Tron, a affirmé aux organisations syndicales la volonté du gouvernement de réformer le supplément familial de traitement (SFT) et l'indemnité de résidence « à budget constant ». La méthode de concertation, qui prévaut pour l'ensemble des sujets, est d'organiser des réunions techniques devant déboucher sur une proposition de protocole d'accord ouverte soumise à négociation.

Depuis de nombreuses années, les organisations CGT de la Fonction publique de la ville de Toulouse (dont le SNAD CGT) demandent que les agents de l'agglomération toulousaine puissent bénéficier de cette indemnité de résidence dans le cadre des modalités de zonage territorial définies à l'article 3 du décret du 30 octobre 1962.

En effet, par application dudit décret, un classement des communes est effectué pour déterminer à quelle zone de salaires elles appartiennent et Toulouse, malgré sa forte densité de population et un coût immobilier important, est toujours dans la zone 3 (ce qui exclut de fait les fonctionnaires toulousains de ce dispositif indemnitaire).

Or, il ressort du compte rendu des réunions intervenues en 2010 entre les organisations syndicales des trois versants de la fonction publique et le secrétaire d'Etat sur la réforme des suppléments familiaux que le gouvernement considère que ces dispositifs ne répondent plus de façon suffisamment cohérente à leurs objectifs premiers et qu'une étude de l'INSEE concernant de nouvelles classifications de villes (dont Toulouse et Bordeaux) s'impose.

Au vu des ces premiers éléments, nous vous demandons, en votre qualité d'ordonnateur du BOP de l'interrégion, de consulter dès à présent la Direction générale sur la perspective d'attribuer cette indemnité de résidence - assise sur le traitement brut - à tous les agents douaniers de la résidence de Toulouse (services de Blagnac, Portet et centre ville et Frouzins)

Je tiens à vous préciser qu'une démarche similaire à été faite l'année dernière par nos collègues de la DGFIP, et que la direction départementale des Finances publiques de la

Haute-Garonne étudierait actuellement la revalorisation salariale de ses agents de l'agglomération de Toulouse dans ce cadre.

J'adresse ce jour pour information, une copie de ce courrier au Directeur régional en Midi-Pyrénées ainsi qu'au secrétaire général de notre syndicat en vue d'aviser Monsieur le Directeur général de notre démarche.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Interrégional, mes respectueuses salutations.

Le secrétaire régional

***Olivier BALZER***